

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, le 19/09/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY

5, place de la Carrière  
Case Officielle 20038  
54036 NANCY CEDEX  
Téléphone : 03.83.17.43.43  
Télécopie : 03.83.17.43.50

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E22000065 / 54

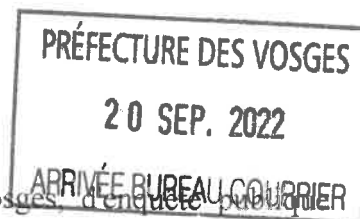
Monsieur le Préfet  
Préfecture des VOSGES  
Bureau de l'environnement  
Place Foch  
88026 EPINAL CEDEX

Dossier n° : E22000065 / 54

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSION D'ENQUETE

**Objet :** le projet, sollicité par le Conseil départemental des Vosges, d'enquête publique portant sur l'élaboration du Schéma Départemental d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du GTI (Grès Trias Inférieur)



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Alain LAMBLE, retraité, demeurant 570 Chemin du Rain des Bolés, NAYEMONT LES FOSSES (88100) (tel : 03 29 55 06 15 ; portable : 06 15 33 51 27), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, **vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.**

**Enfin, vous voudrez bien transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête au tribunal administratif dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**N° E22000065/54**

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Ordonnance modificative  
du 16 septembre 2022

Le président du tribunal administratif de Nancy

**CODE : 3**

Vu enregistrée le 2 septembre 2022, la lettre par laquelle le préfet des Vosges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet, sollicité par le Conseil départemental des Vosges, d'enquête publique portant sur l'élaboration du Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du GTI (Grès Trias Inférieur) ;*

Par ordonnance du 5 septembre 2022, le président du tribunal administratif de Nancy a désigné Monsieur Régis BRUEY en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à cette enquête publique ;

Par courrier enregistré le 14 septembre 2022, le préfet des Vosges sollicite la désignation d'une commission d'enquête ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Monsieur Alain LAMBLE

**Membres titulaires :**

Monsieur Régis BRUEY  
Monsieur Jean-Paul PERRIN

**ARTICLE 2** : La commission veillera à ce que l'enquête publique s'organise dans le respect des consignes sanitaires applicables au cours du déroulement de l'enquête.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au préfet des Vosges, au Conseil départemental des Vosges en qualité de maître d'ouvrage et aux membres de la commission d'enquête.

Le président,



Sébastien DAVESNE